



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : [eboissier@lfhf.fff.fr](mailto:eboissier@lfhf.fff.fr)

SAISON 2022/ 2023

## COMMISSION TECHNIQUE

**DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2010)**  
**« MATCH DE PREPARATION / AMIENS SC »**  
**« Concours POLE ESPOIRS Liévin »**

### LIEU : AMIENS

#### STADE DU CHAPITRE

Adresse : Rue du chapitre – 80000 AMIENS  
Surface de jeu : synthétique

**Mercredi 08 FEVRIER 2023 ( début de la rencontre : 16H)**

### HORAIRE RDV : 15H

<b><u>US CAMON</u></b>	BOUZLafa ELYAS LEMAIRE LEO BOSEALI MARWANE
<b><u>RC SALOUEL SALEUX</u></b>	THURAM TAYRON
<b><u>SC ABBEVILLE</u></b>	CORNE LOUIS LEROUX LOUKA <b>TymeZyszyn Louka abs blessé</b> UGWU IKEM
<b><u>JS MIANNAY M.</u></b>	MAURICE EVAN
<b><u>ESC LONGUEAU</u></b>	AGBAGLA RAMSES AKOPIAN ARTAK DELATTRE MAEL SERET GUERNOU LYES FARDIN MAILO <b>MILLE LEO GB</b>
<b><u>AS PAYS NESLOIS</u></b>	BOURDREL ALEXIS
<b><u>ALBERT USOAAS</u></b>	BRUNIALTI VICTOR
<b><u>CAFC PERONNE</u></b>	KAPUSTA LENNY
<b>ENCADREMENT</b>	BOISSIER EMMANUEL - CANDAS CORENTIN – SEGALen YAN – POURCHEZ ROBIN —BOITEL TIMMY - EICHELBERGER VICTOR.  Spécifique GB : PETIT MARCEAU - BOXOEN JULIEN – HEURTEL QUENTIN.

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fourre (Pt Commission des Jeunes)

**ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

<b>CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :</b>	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	